



Collège Paul LANDOWSKI
94, rue Escudier
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tel : 01.48.25.00.41
Fax : 01.41.10.85.30

CAHIER DES CHARGES SEJOUR SURF A BIARRITZ

ARTICLE 1 POUVOIR ADJUDICATEUR

COLLEGE PAUL LANDOWSKI
94, Rue Escudier
92 100 Boulogne-Billancourt

Représenté par: Mme Marie-Laure BARRAUD-GAUTHIER
comptable assignataire des paiements: Agent comptable du collège Landowski

Personne à contacter pour mes documents administratifs:
Mme Dumetz, Gestionnaire
Tel 01 48 25 00 41
Mail: int.0921236u@ac-versailles.fr

ARTICLE 2 PROCEDURE

Procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics

ARTICLE 3 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet un séjour sportif et culturel à Biarritz pour les élèves en classe de 3^{ème} (14 ans). Ce marché est alloté par prestation et se compose de 2 lots: le lot transport et le lot hébergement/activités. Les candidats peuvent répondre par lot ou sur l'ensemble des deux lots.

ARTICLE 4 DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Le voyage est organisé du 4 au 8 avril 2022.

Nombre de personnes participant à ce voyage : 29 élèves et 3 accompagnateurs

LOT 1:

La prestation doit comprendre le trajet en train pour 29 élèves et 3 accompagnateurs au départ de Paris-Montparnasse le lundi 4 avril 2022 vers 8-9h. Retour de Biarritz le vendredi 8 avril 2022 vers 17-18h.

LOT 2:

La prestation doit être un séjour clef en main comprenant:

- L'hébergement en village vacances en pension complète, gouters compris (nuitées des 4, 5, 6 et 7 avril)
- Les activités sportives et culturelles demandées
- Un billet de transport en commun par personne pour la durée du séjour

La prestation doit comprendre en ce qui concerne les activités :

- 3 cours de 2h de surf par élève (initiation et perfectionnement)
- Une sensibilisation au développement durable et à l'écocitoyenneté
- La visite de la cité de l'océan
- Un après-midi sortie VTT

Les activités commencent le lundi 4 avril.

ARTICLE 5 DATE LIMITE ET CONDITIONS DE LA REMISE D'OFFRE

Les réponses doivent impérativement être envoyées sur la plateforme de publication AJI (<https://mapa.aji-france.com>)

La date limite de remise des offres est fixée au vendredi 15 octobre 2021 à midi.

ARTICLE 6 MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

L'offre doit obligatoirement être rédigée en français. La monnaie de référence est l'euro.

La gratuité pour les accompagnateurs est à proscrire. Le prix de leur voyage doit apparaître clairement sur le devis et la facture.

Le nombre de participants étant prévisionnel, merci d'indiquer les conditions en cas de diminution ou d'augmentation d'effectif.

L'offre se compose des pièces suivantes:

- L'offre du candidat
- Un relevé d'identité bancaire
- Une assurance annulation (Les conditions d'annulation du voyage et les conditions de remboursement, risque pandémique compris, doivent apparaître explicitement)

ARTICLE 7

La sélection se fera selon les critères suivants:

- Prix: 70%
- Qualité de la présentation du voyage et des conditions: 10%
- Qualité des services associés: 20%

ARTICLE 8

L'offre financière doit prendre la forme d'un devis détaillé, présentant toutes les prestations demandées.

L'offre doit être valable jusqu'à la date du voyage.

ARTICLE 9 MODALITES DE REGLEMENT

Le montant de la prestation sera réglé sur facture après service fait. Le règlement de la facture se fait par mandat administratif sous 30 jours à dater de la réception du document.

Une avance facultative, peut être effectuée dans le cadre des articles L211.1 et suivants et R211-1 et suivants du Code du tourisme. Le voyageur doit être titulaire d'une licence de tourisme, ou agréé tourisme pour une association. Cependant, aucun acompte ne peut être versé tant que l'équivalent en recette n'est pas encaissé.